

Société canadienne de la sclérose en plaques Guide des politiques

Politique relative aux relations avec les gouvernements et aux activités de défense des droits et des intérêts

Justifications et liens avec notre mission, nos principes et nos valeurs

La Société canadienne de la sclérose en plaques (Société de la SP) reconnaît que les relations avec les gouvernements et les activités de défense des droits et des intérêts constituent un domaine d'activité légitime et nécessaire dans lequel peuvent s'engager le Bureau national, les divisions et les sections dans la poursuite de notre mission, qui consiste à mobiliser la collectivité de la SP en vue de la réalisation de progrès notables, et de notre vision : un monde sans SP. Les relations avec les gouvernements et la défense des droits et des intérêts englobent toutes les activités que mènent les employés et les bénévoles de tous les échelons de la Société de la SP pour soutenir la mission de notre organisme dans le but d'améliorer la législation et les politiques gouvernementales, les pratiques de l'industrie privée ou l'attitude du public.

Les relations avec les gouvernements se distinguent de la défense des droits et des intérêts, laquelle consiste notamment à travailler aux côtés ou au nom des gens touchés par la SP au sein de la collectivité pour aider ceux-ci à accéder aux services et aux programmes privés ou publics dont ils ont besoin. Les activités relevant de ce domaine sont le plus souvent menées par des employés ou des bénévoles de la Société de la SP responsables des programmes et des services à l'échelon des divisions ou des sections/collectivités.

Objectifs de la politique

La Politique relative aux relations avec les gouvernements et aux activités de défense des droits et des intérêts a pour buts 1) d'établir à quel échelon de la Société de la SP (Bureau national, divisions ou sections/collectivités) incombent nos diverses activités au chapitre des relations avec les gouvernements et de la défense des droits et des intérêts, 2) de préciser les attentes de l'organisme en matière de reddition de comptes et de communication, et 3) de définir les différents stades de notre travail axé sur les relations avec les gouvernements et d'exposer les implications de nos activités à chacun de ces stades.

Guide des politiques de la Société canadienne de la sclérose en plaques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SP le 4 septembre 2014.
<i>Dernière révision :</i>	29 janvier 2020
<i>Prochaine révision :</i>	Janvier 2025

Champ d'application

La présente politique s'applique aux activités des bénévoles et des employés de tous les échelons de la Société de la SP (Bureau national, divisions et sections/collectivités).

Approbation

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SP le 4 septembre 2014.

Détails

1.0 Rôles et responsabilités

Chaque échelon de la Société de la SP intervient dans son champ de responsabilité et coopère avec les autres échelons de la Société de la SP de manière à leur venir en aide.

- 1.1 Le comité national des relations avec les gouvernements, lequel constitue un comité du conseil d'administration de la Société de la SP, et le personnel responsable de la mission ont pour responsabilités de cerner les questions nécessitant des actions, de fixer les priorités, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies à l'échelle nationale, ainsi que de mener nos activités de défense des droits et des intérêts auprès du gouvernement fédéral, des organismes gouvernementaux fédéraux, du secteur industriel privé à l'échelle du pays et de divers organismes internationaux. À cette fin, les membres des équipes dont il est ici question travailleront en collaboration avec les bénévoles et le personnel des divisions afin de cerner les questions pertinentes, d'établir les priorités, et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies à l'échelle nationale.
- 1.2 Dans le cadre de notre modèle de collaboration avec la collectivité, les conseils des divisions et les personnes responsables des relations avec les gouvernements et des activités de défense des droits et des intérêts œuvrent principalement à l'échelle provinciale, locale et municipale. Ils collaborent étroitement afin de s'assurer que les activités qu'ils mènent sont en harmonie avec les priorités en lien avec notre mission et que l'information qui découle de ces activités est à jour et diffusée de façon continue.

Guide des politiques de la Société canadienne de la sclérose en plaques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SP le 4 septembre 2014.
<i>Dernière révision :</i>	29 janvier 2020
<i>Prochaine révision :</i>	Janvier 2025

2.0 Valeurs fondamentales

Avant d'entreprendre une initiative axée sur les relations avec les gouvernements et la défense des droits et des intérêts, chacune des composantes de la Société de la SP doit, quel que soit l'échelon concerné, s'assurer qu'elle respecte les valeurs fondamentales énoncées ci-dessous.

- 2.1 Toutes nos activités liées aux relations avec les gouvernements et à la défense des droits et des intérêts doivent être acceptables du point de vue déontologique et conformes à la loi ainsi qu'aux politiques et aux procédures de la Société de la SP.
- 2.2 Nos activités liées aux relations avec les gouvernements et à la défense des droits et des intérêts doivent être non partisans et ne peuvent en aucun cas être associées à un parti politique ou à un gouvernement en particulier.
- 2.3 Nos activités liées aux relations avec les gouvernements et à la défense des droits et des intérêts visent essentiellement à procurer des résultats qui profiteront concrètement au plus grand nombre possible de personnes touchées par la SP et elles sont conçues en fonction de leurs chances de succès.
- 2.4 Nos activités liées aux relations avec les gouvernements et à la défense des droits et des intérêts doivent idéalement être fondées sur des faits et, dans la mesure du possible, reposer sur des études publiées et examinées par des pairs et sur de l'information provenant de sources de données officielles.

3.0 Stades d'activité et reddition de comptes

En matière de relations avec les gouvernements et de défense des droits et des intérêts, la Société de la SP distingue trois stades d'activité, dont chacun implique un niveau de reddition de comptes et de responsabilité qui lui est propre.

- 3.1 **Stade 1** – À ce stade, le travail de relations avec les gouvernements et de défense des droits et des intérêts se déroule souvent de façon discrète, suivant une approche coopérative fondée sur la collaboration et le réseautage avec les décideurs des gouvernements, des institutions gouvernementales, du secteur privé et de divers organismes ou coalitions poursuivant une mission semblable à celle de la Société de la SP. Il n'y a alors aucune intervention de la part des médias.

3

Guide des politiques de la Société canadienne de la sclérose en plaques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SP le 4 septembre 2014.
<i>Dernière révision :</i>	29 janvier 2020
<i>Prochaine révision :</i>	Janvier 2025

- 3.1.1 Au stade 1, les employés et les bénévoles chargés des relations avec les gouvernements et de la défense des droits et des intérêts doivent rendre compte de façon régulière au conseil d'administration de la Société de la SP de l'état d'avancement des activités actuelles ou planifiées en matière de relations avec les gouvernements et de défense des droits et des intérêts.
- 3.2 Stade 2 – Les stratégies mises en place à ce stade sont davantage orientées vers le public, impliquant notamment des campagnes épistolaires (envoi de lettres), la mise en circulation de pétitions et la publication de communiqués de presse destinés aux médias.
- 3.2.1 Les comités, les employés et les bénévoles chargés des relations avec les gouvernements et de la défense des droits et des intérêts doivent communiquer avec le conseil d'administration de la Société de la SP avant d'entamer des activités de stade 2 afin de s'assurer de leur conformité avec les priorités, les politiques et les procédures générales de la Société de la SP dans ce domaine. Les activités menées à ce stade doivent faire l'objet de rapports adressés régulièrement au conseil d'administration de la Société de la SP.
- 3.3 Stade 3 – Les stratégies mises en place à ce stade sont axées sur le public et peuvent être perçues comme propices à la controverse. Elles comprennent notamment des manifestations publiques ou le recours à la justice.
- 3.3.1 Aucune activité de stade 3 ne peut être entreprise sans l'approbation préalable du conseil d'administration de la Société de la SP. Quel que soit l'échelon concerné, toute entité envisageant une telle action doit en informer le vice-président principal de la mission, le vice-président des programmes et de la défense des droits et des intérêts, et/ou le président et chef de la direction de la Société de la SP dans les plus brefs délais.

4.0 Activités proscrites

Le travail effectué par la Société de la SP dans le domaine des relations avec les gouvernements et de la défense des droits et des intérêts ne doit en aucun cas comprendre d'activités politiques partisans visant, de quelque façon que ce soit, à appuyer, directement ou indirectement, un parti politique ou un candidat à une

Guide des politiques de la Société canadienne de la sclérose en plaques	
<i>S'applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SP le 4 septembre 2014.
<i>Dernière révision :</i>	29 janvier 2020
<i>Prochaine révision :</i>	Janvier 2025

charge publique ou encore à s’y opposer. Toute forme de désobéissance civile est proscrite.

Maître d’œuvre

Le vice-président des programmes et de la défense des droits et des intérêts est le maître d’œuvre de la Politique relative aux relations avec les gouvernements et aux activités de défense des droits et des intérêts.

Surveillance et conformité

Le vice-président des programmes et de la défense des droits et des intérêts est chargé de passer en revue les activités de la Société de la SP et de faire part de ses observations au président et chef de la direction, tous les trois mois, en ce qui a trait à la conformité à la Politique relative aux relations avec les gouvernements et aux activités de défense des droits et des intérêts.

Politiques et lois connexes

En tant qu’organisme de bienfaisance enregistré, la Société de la SP est au fait des exigences de l’Agence du revenu du Canada quant aux limites concernant les activités politiques, et elle respecte ces restrictions dans l’exécution de ses activités. De plus, la Société de la SP est inscrite dans les registres de lobbyistes à l’échelon fédéral, provincial et territorial, s’il y a lieu.

Révision

Cette politique doit être passée en revue au moins tous les cinq ans à compter de la date suivante : 4 septembre 2014.

- 29 janvier 2020 - révisée et approuvée par l’équipe de la haute direction

Guide des politiques de la Société canadienne de la sclérose en plaques	
<i>S’applique à :</i>	Bénévoles et personnel de tous les échelons
<i>Fréquence des révisions :</i>	Au moins tous les cinq ans
<i>Première approbation :</i>	Approuvé par le conseil d’administration de la Société canadienne de la SP le 4 septembre 2014.
<i>Dernière révision :</i>	29 janvier 2020
<i>Prochaine révision :</i>	Janvier 2025